

Demande d'habilitation à la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) en vue de la codirection d'étudiants et d'étudiantes aux cycles supérieurs

QU'EST-CE QUE L'HABILITATION ET QUAND EN FAIRE LA DEMANDE

Une personne extérieure à l'Université Laval peut codiriger les recherches d'étudiants ou d'étudiantes aux cycles supérieurs à certaines conditions. L'habilitation est l'autorisation d'encadrer des étudiants et des étudiantes à l'intérieur d'un programme d'études supérieures dans un rôle de codirection de recherche. Elle a comme premier objectif de s'assurer des qualités requises et de la disponibilité du candidat ou de la candidate. Les personnes qui ne sont pas membres du corps professoral de l'Université Laval ou celles qui ont pris leur retraite de l'UL doivent obtenir le statut de professeur ou professeure associée et, par la suite, obtenir l'habilitation à la codirection d'étudiants ou d'étudiantes à la maîtrise ou au doctorat. L'habilitation est attribuée par programme d'études, alors que le statut de professeur ou professeure associée est octroyé pour l'ensemble des unités de l'Université Laval.

PROCÉDURE POUR LE CHEMINEMENT DE LA DEMANDE

Après avoir rempli les deux premières sections du formulaire et obtenu l'autorisation de son employeur, le candidat ou la candidate transmet le formulaire à la **direction du programme ou du département concerné** en y joignant un curriculum vitae faisant état de sa formation, de son expérience de travail et de ses activités de recherche et d'encadrement au cours des cinq dernières années.

Avant de signer le formulaire, la direction de programme vérifie l'exactitude de l'information fournie quant au **statut de professeur ou professeure associée à l'Université Laval** et s'assure que **toutes les sections** du formulaire sont dûment **remplies et signées**. Le tout doit être acheminé à la direction de sa faculté ou à la personne autorisée (vice-doyen, vice-doyenne ou direction de département), avec le curriculum vitae. Après signature par la faculté, le dossier complet doit être transmis, **par voie électronique**, à la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) (habilitations@fesp.ulaval.ca) pour examen et décision.

L'habilitation est d'une durée maximale de trois ans. Elle est renouvelable, sur demande, aussi longtemps que le candidat ou la candidate en remplit les conditions. Le **statut de professeur ou professeure associée est requis** pour obtenir ou renouveler l'habilitation. La période d'habilitation ne peut **en aucun cas** excéder la fin de ce statut.

La décision de la FESP prend appui principalement sur les éléments suivants :

- **Compétence scientifique, pédagogique et professionnelle** : le grade de Ph. D. ou de docteur ou docteure dans un domaine du savoir est normalement exigé pour l'habilitation. Les exigences de qualification peuvent varier selon le type d'encadrement à assumer. La personne doit également faire la preuve d'une activité soutenue en recherche au cours des cinq dernières années et faire état de ses expériences antérieures d'encadrement. Dans son milieu de travail, elle doit bénéficier d'une autonomie professionnelle suffisante à l'exercice des fonctions d'encadrement d'étudiants et d'étudiantes des 2^e et 3^e cycles.
- **Disponibilité et accessibilité** : la signature de l'employeur est requise pour attester que l'encadrement est compatible avec les autres fonctions du candidat ou de la candidate tant sur le plan de la disponibilité que sur celui de l'accessibilité.
- **Continuité** : le changement de direction ou codirection de recherche en cours d'études amène généralement de sérieux inconvénients pour un étudiant ou une étudiante. C'est pourquoi on s'attend à ce que la personne s'engage à jouer son rôle jusqu'à la fin du programme d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.
- **Respect des règlements** : un engagement formel à respecter les règlements de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et de l'Université Laval, particulièrement en ce qui a trait à la gestion des études, à la propriété intellectuelle et à la juste reconnaissance de la contribution des étudiants et des étudiantes aux publications et autres modes de diffusion des connaissances, est primordial.

Demande d'habilitation à la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) en vue de la codirection d'étudiants et d'étudiantes aux cycles supérieurs		
Nouvelle demande <input type="checkbox"/>		
Renouvellement <input type="checkbox"/>		
Engagement		
En faisant ma demande d'habilitation à la FESP, je m'engage à respecter les règlements de l'Université Laval touchant les études et le respect de la propriété intellectuelle et de l'intégrité scientifique.		
Nom et coordonnées :		Statut à l'extérieur de l'UL :
		Professeur(e) d'université <input type="checkbox"/>
		Chercheur(e) <input type="checkbox"/>
		Autres (précisez) :
Signature :		Date (jj/mm/aa) :
Avez-vous présentement le statut de professeur ou professeure associé à l'Université Laval ?		
Oui <input type="checkbox"/>		Non <input type="checkbox"/>
Date de fin de mandat :		(vous devez faire une demande auprès de la direction de l'unité de rattachement, c'est une condition pour obtenir l'habilitation)
Unité de rattachement :		Ne sais pas <input type="checkbox"/>
Autorisation de l'employeur		
Cette personne est autorisée à collaborer à l'encadrement d'étudiants et d'étudiantes des 2 ^e et 3 ^e cycles et j'atteste que cette tâche est compatible avec ses autres fonctions sur les plans de la disponibilité et de l'accessibilité.		
Nom :		Fonction :
Organisme :		
Adresse courriel :		
Signature :		Date (jj/mm/aa) :
Codirection aux cycles supérieurs		
Nom de l'étudiant ou l'étudiante	Cycle	Nom complet du programme
Signature de la direction de programme :		Date (jj/mm/aa) :

Extrait du procès-verbal de l'assemblée de l'unité d'enseignement et de recherche de rattachement se prononçant sur l'habilitation	
<p>Lors de l'assemblée de l'unité d'enseignement et de recherche de tenue le _____ , il a été proposé que soit habilité(e) à codiriger au programme de _____ en pour la période allant du _____ au _____ .</p> <p>Proposé par : Secondé par : Proposition adoptée</p>	
Recommandation de la Faculté de rattachement	
<p>L'unité d'enseignement et de recherche concernée ayant donné son accord, je recommande que cette personne soit habilitée à la codirection auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.</p>	
Nom :	
Signature :	Date (jj/mm/aa) :
Période de l'habilitation (ne peut en aucun cas excéder la date de fin du statut de professeur ou professeure associée)	
Date de début (jj/mm/aa) :	Date de fin (jj/mm/aa) :
Décision de la Faculté des études supérieures et postdoctorales	
Demande accordée <input type="checkbox"/>	Demande refusée <input type="checkbox"/>
Motifs:	
Signature :	Date (jj/mm/aa) :

IMPORTANT : Le formulaire rempli et signé doit être transmis électroniquement à habilitations@fesp.ulaval.ca accompagné du curriculum vitae.